## HOTEL DE VILLE



## Formalités administratives et demandes de renseignements

Dans un souci d'efficience et de qualité de service, nous vous invitons, de préférence, à prendre rendez-vous pour vos formalités administratives :

- déclarations de naissance, décès, reconnaissances,
- recensement Journée Défense et Citoyenneté,
- renseignements et achat de concession au cimetière,
- renseignements pour les locations de salles.

mais également pour toute demande de renseignements ou dépôt de documents:

- -Dépôt de permis de construire et déclaration de travaux,
- renseignements sur le cadastre ou la voirie.

Les demandes auprès du Centre Communal d'Action Sociale se font uniquement sur rendez-vous.

Nous vous rappelons également que <u>toute demande</u> <u>particulière ou réclamation doit être émise par écrit (courriel</u> ou courrier) à l'attention de Monsieur le Maire.

## Hôtel de Ville du Landreau

Place de l'Hôtel de Ville 44430 LE LANDREAU

02.40.06.43.75 - mairie@le-landreau CCAS : 02.40.06.45.57 – ccas@le-landreau.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et les lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 16h30 Possibilité de rendez-vous en dehors de ces horaires